

Adresse de la commune de Dole, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Dole, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 336;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14098_t1_0336_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

qu'il n'est pas un vrai français qui n'envie le sort de Geffroy, et qui ne soit prêt, pour venger la République outragée, à devenir un nouveau Mutius Scévola.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Belle-Défense, s.d.*] (2).

« Citoyens représentans,

Il est donc vrai ! la représentation nationale a été attaquée; ces conventions de la nature respectées par les nations les plus sauvages, le droit des gens méconnu par des monstres pour qui rien n'est sacré, ont été foulés aux pieds ! Deux fois encore le fer et le plomb homicides ont été préparés et dirigés par des mains sacrilèges contre les amis de l'humanité, contre les intrépides proclamateurs des droits de la nature ! Mais grâces soient rendues à l'Etre éternel qui veille au bonheur social, qui couvre la vertu de sa protection tutélaire, nous n'avons pas à gémir du succès de ces nouveaux crimes.

Ils savent, les monstres couronnés, et les atroces complices de leurs forfaits, que le coup qui frappe un représentant porte au cœur de tous les français, et dans leur aveugle furie, ils ont voulu porter la mort dans le cœur de tous les français.

Ils savent que nos représentans se sont montrés nos pères, nos frères, nos amis, nos défenseurs, et les scélérats ont tenté par les mêmes coups, de déchirer le sein de la patrie sous le rapport de tous les sentimens qu'enfante la nature reconnaissante.

Eh bien ! qu'ils apprennent, ces féroces ennemis, que l'exaltation des vertus l'emporte sur les attentats du crime; que l'amour filial, l'attachement fraternel, la vive amitié, la sincère reconnaissance qui vous environnent d'un quadruple rempart, peuvent au premier signal guider dans leurs flancs le fer de la vengeance.

Qu'ils apprennent qu'il n'est pas un français qui n'envie le sort de Geoffroi, qu'il n'en est point qui ne soit prêt, pour venger la République outragée, à devenir un nouveau Mutius Scévola.

Et vous, Dignes représentans, restez à votre poste pour le salut de la patrie; et tandis que les tyrans épouvantent l'univers par leurs forfaits, continuez à en faire l'admiration par vos vertus. »

GAUDEMET, ROSSIGNEUX, L'HERNOUX (*secrét.*).

12

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Dôle, département du Jura, écrivent qu'ils ont frémi d'horreur et de crainte à la nouvelle effrayante de l'exécrable attentat médité sur la personne de Robespierre et entrepris sur celle de Collot-d'Herbois, mais Robespierre et Collot-d'Herbois ont échappé aux coups de leurs infâmes assassins; la poudre et le plomb se refusent aux noirs desseins de nos ennemis. Nos armées triomphent, nos

(1) P.V., XXXIX, 34. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^o suppl^t).
(2) C 306, pl. 1161, p. 4.

épis et nos grappes se développent. Grâces en soient rendues à l'Eternel.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Dôle, 10 prair. II*] (2).

« A la nouvelle effrayante de l'exécrable attentat médité sur la personne de Robespierre, et entrepris sur celle de Collot d'Herbois, nous avons frémi d'horreur et de crainte. Mais nos armées triomphent, nos épis et nos grappes se développent, et la poudre et le plomb se refusent aux noirs desseins de nos ennemis: Voilà les miracles auxquels nous croyons. Grâces en soient rendues à l'Eternel qui, par ces prodiges éclatans, annonce clairement à l'univers qu'il veut la liberté du monde et en protège les plus zélés apôtres. »

ODILLE (*maire*), MACHARD, CORDIER, BARDES, VUILLIER, CHAPPUIS, BROCARD, SARVANTON, BELLIN, MORE, FOURNERET, BRETILLOT, PRESLE.

13

La société populaire de Compiègne (3) manifeste tout l'intérêt qu'elle a pris aux dangers dont ont été menacés Collot-d'Herbois et Robespierre, et au bonheur qu'ils ont eu d'échapper au fer de leurs assassins. Elle vote à l'unanimité des remerciemens au courageux Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Compiègne, 6 prair. II*] (5).

« Citoyens représentans,

Ce n'est pas parce que nous connaissons particulièrement Collot d'Herbois, et que nous connaissons avec toute la République les vertus et les talens de Robespierre, que nous avons pris tant d'intérêt aux dangers qu'ils ont courus et au bonheur qu'ils ont eu d'échapper au glaive de l'infâme Ladmiral. C'est parce qu'ils sont représentans du peuple et que le sort de la République est attaché à leurs personnes. N'est-ce pas là un coup visible de cet Etre Suprême dont vous venez de proclamer la reconnaissance ! N'est-ce pas la récompense de la vertu et de l'héroïsme ? N'en doutons pas, un génie protecteur veille sur vos destinées. Que pouvons-nous craindre après cela des lâchetés et des crimes de Pitt et de Cobourg. Nos armées écrasent tous les jours leurs cohortes méprisables; Que sera-ce si l'Etre Suprême combat avec nous. La cause de la liberté est digne d'un dieu, c'est son ouvrage qu'il soutient; l'harmonie du monde serait détruite si elle succombait. Les despotes

(1) P.V., XXXIX, 35. Bⁱⁿ, 19 prair. et 26 prair. (2^o suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1362; *J. Lois*, n^o 616; *Mon.*, XX, 665; *M.U.*, XL, 285.

(2) C 305, pl. 1148, p. 7; *Audit. nat.*, n^o 621; *J. Univ.*, n^o 1656.

(3) Oise.

(4) P.V., XXXIX, 35. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^o suppl^t); *Mon.*, XX, 665; *J. Lois*, n^o 616; *M.U.*, XL, 285; *J. Fr.*, n^o 620.

(5) C 306, pl. 1161, p. 5.